

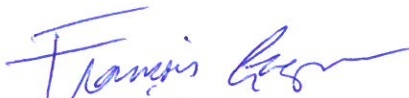
## AVIS PUBLIC

est par la présente donné par le soussigné, à l'effet que le certificat de conformité requis de la MRC pour la conformité des Règlements, adoptés lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 4 mars 2019, a été émis et reçu confirmant ainsi l'entrée en vigueur desdits Règlements suivants:

- Règlement #390 modifiant le Règlement de zonage #272 afin de réviser les dispositions relatives aux projets intégrés d'habitation ;
- Règlement #391 modifiant le Règlement de lotissement #275 afin de réviser les dispositions relatives aux projets intégrés d'habitation ;

Ces Règlements sont déposés à l'Hôtel de Ville situé au 1670, route 202 à Franklin, où toute personne peut en prendre connaissance durant les heures normales de bureau.

Donné à Franklin, ce mardi 30 avril 2019.



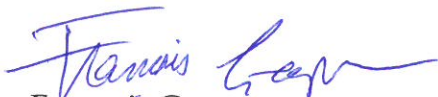
François Gagnon  
Directeur général et secrétaire-trésorier

---

## CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, François Gagnon, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Franklin, certifie sous mon serment d'office avoir publié le présent avis public, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le Conseil de même que sur le site internet de la municipalité, ce mardi 30 avril 2019 entre 9h et 17h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce mardi 30 avril 2019.



François Gagnon  
Directeur général et secrétaire-trésorier